



RAPPORT DU 20 OCTOBRE 2023

RUMBA – RAPPORT ENVIRONNEMENTAL 2023 DU DFAE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

RÉSUMÉ

EN BONNE VOIE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS PENDANT LA PÉRIODE RUMBA 2020-2023

Le DFAE s'est donné pour objectif de réduire de 9% la charge environnementale par équivalent plein temps et de 9% les émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) entre 2020 et 2023. Le DFAE est en bonne voie pour atteindre ces deux objectifs.

TROIS GRANDS FACTEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL : VOYAGES EN AVION, CHALEUR ET PAPIER

En 2022, les émissions de GES s'élevaient à 8539 t éqCO₂. Elles étaient dues en grande partie aux voyages en avion (94%). Les autres sources importantes d'émissions sont la chaleur (4%) et le papier (2%). S'agissant des voyages en avion, environ 75% des émissions de GES ont été générées par les vols réguliers, près de 25% par les vols effectués avec les jets du Conseil fédéral et moins de 1% par les vols en hélicoptère. Pour ce qui est de la chaleur, le gaz naturel a représenté l'agent énergétique le plus important et a été à l'origine de près de 62% des émissions de cette catégorie. Quant au papier, ce sont essentiellement les mandats d'impression externes qui ont pesé dans la balance, avec un peu plus de 90% des émissions de GES.

UNE ÉVOLUTION POSITIVE À LONG TERME GRÂCE À DE NOMBREUSES MESURES

Dans l'analyse sur le long terme, les émissions de GES du DFAE affichent une nette tendance à la baisse, ayant diminué de 11% depuis 2006, année à partir de laquelle le DFAE a mis en œuvre un large éventail de mesures dans ce domaine environnemental et dans d'autres.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VOYAGES EN AVION

Le plan d'action Voyages en avion, qui a été adopté en 2019 pour l'ensemble de l'administration fédérale, a été rigoureusement mis en œuvre au sein du DFAE. En 2022, les émissions dues aux voyages en avion étaient inférieures de près de 19% à celles enregistrées en 2019. Les effets de la pandémie de COVID-19 ont eu moins d'impact sur les comportements en matière de mobilité que dans les années précédentes. Les émissions liées aux voyages en avion ont de ce fait augmenté par rapport à 2020 et à 2021. Néanmoins, les données disponibles permettent de dresser un premier bilan positif de la mise en œuvre et de l'efficacité du plan d'action Voyages en avion.

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	4
2 RUMBA 2020–2023	5
2.1 OBJECTIFS	5
2.2 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE : ÉVOLUTION ET RÉSULTATS	5
2.3 CHARGE ENVIRONNEMENTALE : ÉVOLUTION ET RÉSULTATS	6
2.4 TROIS FACTEURS PRINCIPAUX D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	7
3 ÉVOLUTION À LONG TERME.....	8
3.1 CLASSEMENT DES RÉSULTATS DEPUIS 2006	8
3.2 RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES GRÂCE À DES MESURES FORTES.....	9
3.3 PLAN D'ACTION VOYAGES EN AVION.....	10

1 INTRODUCTION

Ce rapport présente les objectifs du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour la période cible 2020-2023 et les résultats 2022 du DFAE en matière de charge environnementale et d'émissions de gaz à effet de serre (GES)¹. Il examine également l'évolution à long terme enregistrée entre 2006 et 2022 et les mesures mises en œuvre ainsi que le plan d'action Voyages en avion.

Les données des représentations de la Suisse à l'étranger ne font pas partie de ce rapport, à l'exception des vols de ligne réservés par la Centrale des voyages de la Confédération (CVC) pour le réseau extérieur.

¹ Les émissions de GES représentent ici la somme des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et des autres GES (p. ex. le méthane [CH₄] ou le protoxyde d'azote [N₂O]). Le document séparé consacré aux limites du système ainsi qu'aux bases et ajustements méthodologiques peut être obtenu auprès du service spécialisé RUMBA.

2 RUMBA 2020–2023

2.1 OBJECTIFS

Les objectifs du département pour la période cible 2020-2023 sont les suivants :

- Objectif 1 : d'ici à 2023, la charge environnementale (en unités de charge écologique, UCE) par équivalent plein temps (EPT) est globalement réduite de 9% par rapport à 2020.

- Objectif 2 : d'ici à 2023, les émissions de GES en chiffres absolus sont globalement réduites de 9% par rapport à 2020 et les émissions de GES résiduelles sont intégralement compensées par des certificats de réduction des émissions.

2.2 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE : ÉVOLUTION ET RÉSULTATS

En 2022, les émissions de GES du DFAE s'élevaient à 8539 tonnes d'équivalents CO₂ (t éqCO₂), soit en augmentation de 35% par rapport à l'année précédente. Les trois principaux facteurs d'émissions de GES sont les voyages en avion (94%), la chaleur (4%) et le

papier (2%). Par rapport à l'année de référence extrapolée 2020² (correspond au point de départ de la ligne bleue), les émissions de GES ont diminué de 17%. Actuellement, le DFAE se situe en-dessous de la trajectoire de réduction calculée pour 2022, avec une baisse de 12% des émissions de GES (voir illustration 1).

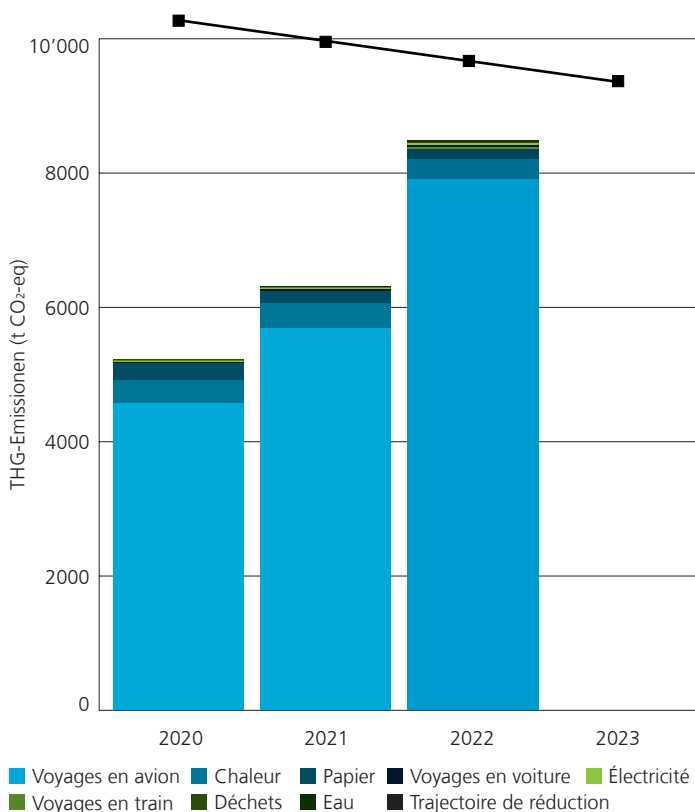


Illustration 1 : Évolution des émissions de GES (t éqCO₂ avec trajectoire de réduction) du DFAE depuis 2020 par domaine

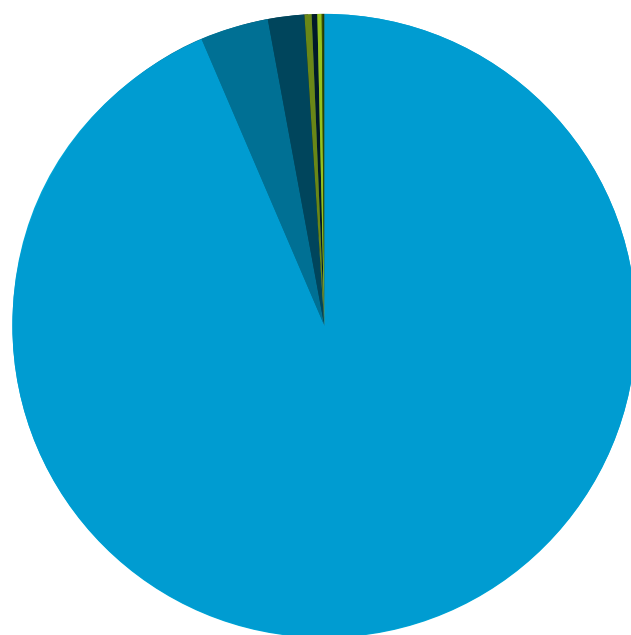


Illustration 2 : Composition des émissions de GES (t éqCO₂) du DFAE en 2022 par domaine

² En 2020, la pandémie de COVID-19 a fortement influencé les niveaux d'émissions de l'administration fédérale (p. ex. en raison de l'obligation de télétravail et d'une diminution considérable des voyages de service). Conformément à la décision du Conseil fédéral du 11 décembre 2020, l'année de référence 2020 utilisée ici pour le calcul des objectifs a donc été déterminée comme suit : elle a été établie sur la base des données de mesure de 2019 extrapolées, en faisant l'hypothèse d'une réduction des émissions de GES de 3% et d'une baisse du rapport UCE/EPT de 2,67%. Cette baisse correspond à la

trajectoire de réduction nécessaire à la réalisation des objectifs RUMBA d'ici à 2023.

2.3 CHARGE ENVIRONNEMENTALE : ÉVOLUTION ET RÉSULTATS

En 2022, la charge environnementale³ du DFAE s'est élevée à 5840 millions d'UCE, soit 3,7 millions d'UCE par EPT, ce qui représente une augmentation de 29% par rapport à l'année précédente (voir illustration 3). Les trois principales catégories de charge environnementale en 2022 sont les voyages en avion (84%), le papier (8%) et la chaleur (4%) (voir illustration 4).

Par rapport à l'année de référence extrapolée 2020 (qui correspond au point de départ de la ligne rouge), le rapport UCE/EPT

du DFAE a diminué de 18%. Actuellement, le DFAE se situe en-dessous de la trajectoire de réduction calculée pour 2022, avec une baisse de 13% du rapport UCE/EPT. Contrairement aux émissions de GES, les UCE tiennent compte d'éléments tels que l'épuisement des ressources (changement d'utilisation des sols, consommation de minéraux et de métaux, extraction de gravier, consommation d'eau douce, etc.), ce qui explique que le papier représente une part plus importante du bilan global en termes d'UCE.

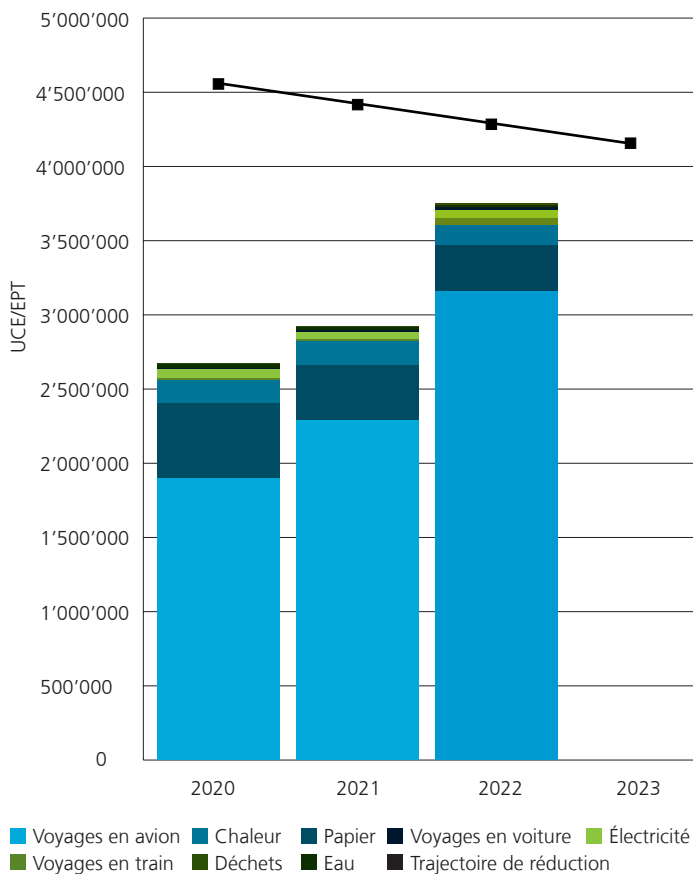


Illustration 3 : Évolution de la charge environnementale (UCE/EPT, avec trajectoire de réduction) du DFAE depuis 2020 par domaine

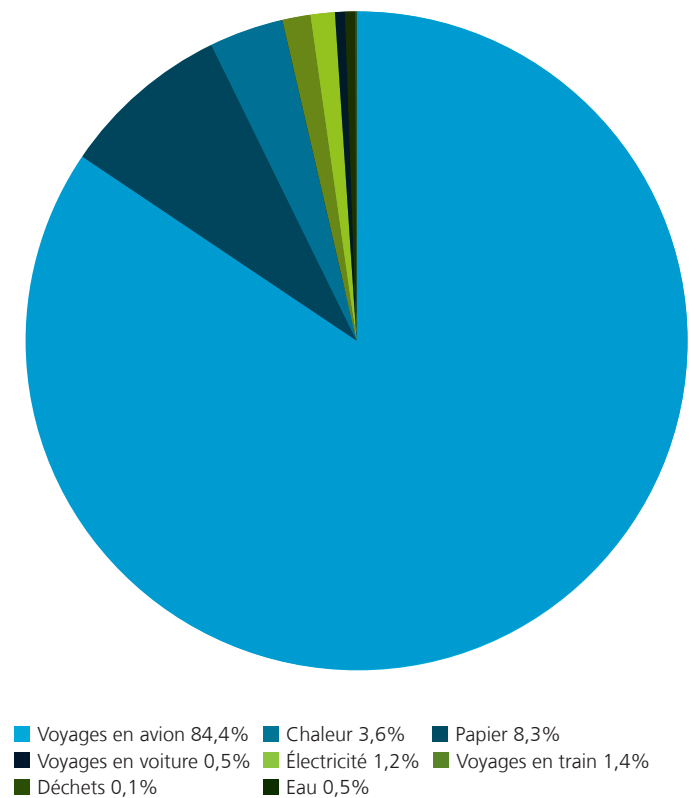


Illustration 4 : Charge environnementale (UCE/EPT) du DFAE en 2022 par domaine

³ Les UCE sont déterminées au moyen de la méthode de la saturation écologique. Cette méthode prend en compte un large spectre d'atteintes environnementales (p. ex. émissions dans le sol, l'eau et l'air, émissions de bruit dues au trafic) et les ramène à un seul indicateur (UCE) par voie d'agrégation totale.

2.4 TROIS FACTEURS PRINCIPAUX D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

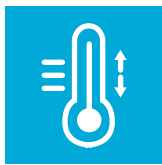
Les trois facteurs principaux d'impact environnemental du DFAE sont présentés ci-après. Ils ont été classés en fonction de leur niveau d'émissions de GES en 2022.



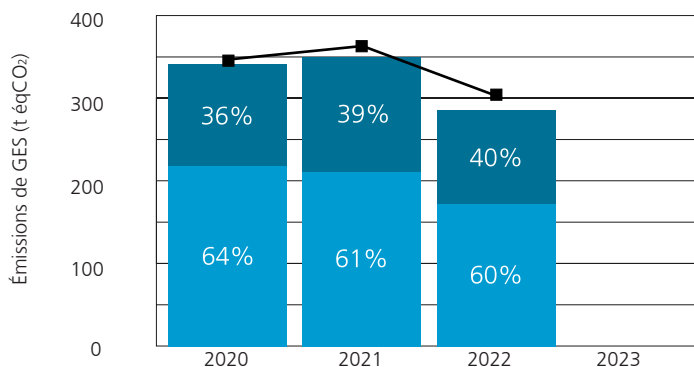
2.4.1 2VOYAGES EN AVION

Les voyages en avion⁴ représentaient la principale source d'émissions de GES en 2022, avec 7989 t éqCO₂, soit une part de 94%. Près de 25% de ces émissions ont été générées par les vols effectués avec les jets du Conseil fédéral et environ 75% par divers vols réguliers. Parmi les vols réguliers, les vols long-courriers ont été à l'origine de 55% des émissions. Les vols effectués avec les hélicoptères du Conseil fédéral représentent à peine 1% des émissions de cette catégorie. La catégorie Voyages en avion affiche une augmentation de 40% des émissions de GES par rapport à 2021, ce qui s'explique par la reprise des voyages de service suite à la levée des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19. Les vols avec les jets du Conseil fédéral ont diminué de près de 13% depuis 2021. Parmi les vols réguliers, les vols long-courriers en casse affaires ont généré les émissions de GES les plus élevées, soit 2244 t éqCO₂, suivis par les vols long-courriers en classe économique, avec 2162 t éqCO₂. Les vols long-courriers en classe affaire représentent 37% des émissions de GES de l'ensemble des vols réguliers, mais seulement 23% des distances parcourues. Le rapport est inversé pour les vols long-courriers en classe économique. Ces derniers sont certes à l'origine de 36% des émissions de GES de tous les vols réguliers, mais représentent 50% de la distance totale parcourue. Cette différence tient au fait que les vols en classe économique produisent moins de GES que les vols en classe affaires. Pour plus d'informations sur les voyages en avion, veuillez consulter le point 3.3 du plan d'action Voyages en avion.

2.4.2 CHALEUR



La chaleur constituait la deuxième source d'émissions de GES en 2022, avec 302 t éqCO₂, soit une part de 4%. Environ 62% de ces émissions sont dues au chauffage au gaz naturel et 38% au chauffage à distance. Au total, la consommation de chaleur a atteint pas moins de 2,1 GWh. La chaleur à distance a été l'agent énergétique le plus important, avec 1,3 GWh, suivie par le gaz naturel, avec près de 0,9 GWh. Les émissions de GES dues au chauffage affichent une baisse de près de 17% par rapport à 2021, notamment due à une réduction des besoins de chauffage en raison d'un hiver plus chaud que l'année précédente. En outre, des mesures d'économies de chauffage ont été mises en œuvre au cours de l'hiver 2022/2023 dans le cadre de l'Initiative économies d'énergie Hiver (p. ex. réduction de la température ambiante à 20° C).



■ Chauffage à distance ■ Chauffage au gaz naturel
■ Émissions de GES (t éqCO₂)

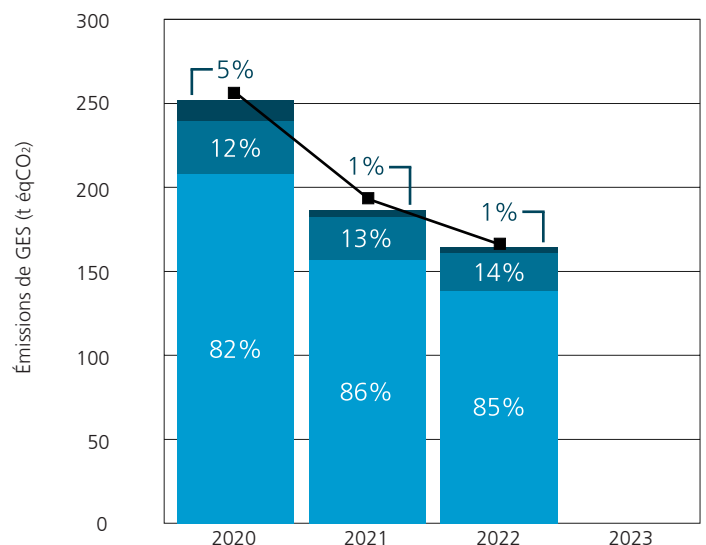
Illustration 5 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre du DFAE liées au chauffage depuis 2020

⁴ Cette catégorie contient les vols des jets et des hélicoptères du Conseil fédéral ainsi que les vols de ligne réservés par la CVC pour la centrale du DFAE et pour le réseau extérieur de la Suisse.

2.4.3 PAPIER



Le papier représentait la troisième source d'émissions de GES en 2022, avec 161 t éqCO₂. Environ 146 t éqCO₂, soit près de 91% des émissions de GES dues au papier, sont imputables aux mandats d'impression externes, qui englobent depuis 2020 tous les mandats d'impression confiés à l'extérieur par le DFAE. Le papier de photocopie et les enveloppes ont produit des émissions de GES de 14 t éqCO₂ (8%), alors que le papier hygiénique et les serviettes en papier ont généré des émissions de GES de 1 t éqCO₂.



■ Mandats d'impression ■ Papier de photocopie et enveloppes
■ Papier hygiénique et serviettes en papier ■ Émissions de GES (t éqCO₂)

Illustration 6 : Évolution des émissions de GES du DFAE liées au papier depuis 2020

3 ÉVOLUTION À LONG TERME

3.1 CLASSEMENT DES RÉSULTATS DEPUIS 2006

Le DFAE a ainsi réduit de 11% ses émissions de GES entre 2006 et 2022, passant de 9641 t éqCO₂ à 8539 t éqCO₂ (voir illustration 7). Les émissions de GES ont augmenté d'environ 35% par rapport à 2021, ce qui s'explique surtout par la hausse des voyages en avion en lien avec la reprise des voyages de service. Par ailleurs, la réduction des émissions de GES enregistrée depuis 2006 était essentiellement imputable aux voyages en avion.

D'autres ajustements méthodologiques, comme la prise en compte des vols effectués avec des jets ou des hélicoptères du Conseil fédéral ou celle de la consommation de papier liée aux mandats d'impression externes ont une conséquence négative sur le niveau des émissions du DFAE et entraînent des disparités avec les périodes RUMBA précédentes, de sorte que les chiffres ne sont pas tout à fait comparables.

Ce graphique révèle une claire tendance à la baisse des émissions de GES depuis 2006. La forte réduction enregistrée entre 2019 et 2020 s'explique en premier lieu par la pandémie de COVID-19. Actuellement, le volume des émissions tend à se rapprocher de nouveau de son niveau d'avant la pandémie.

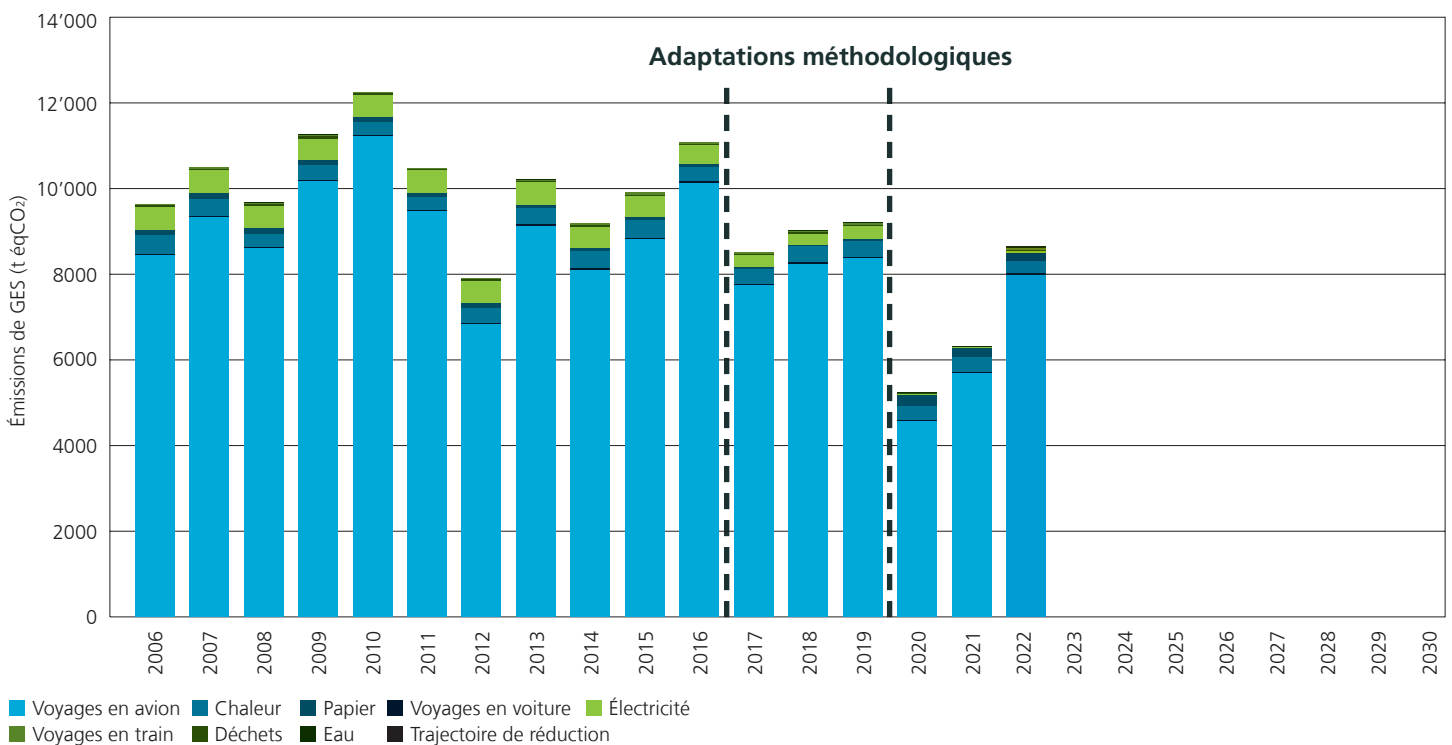


Illustration 7 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre depuis 2006

► 3.2 RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE GRÂCE À DES MESURES FORTES

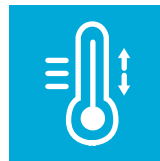
La tendance à la baisse révélée par l'illustration 7 est due aux efforts consentis par le DFAE, qui a pris diverses mesures depuis 2006 pour réduire les émissions de GES. Ce chapitre met en lumière les mesures actuellement les plus pertinentes et agissant le plus sur les trois principaux facteurs d'impact environnemental. Une distinction est faite selon qu'il s'agit d'une mesure déjà mise en œuvre (✓), d'une mesure récurrente (↻) ou d'une mesure planifiée (⚠).

3.2.1 VOYAGES EN AVION



En tant que principale source d'émissions de GES, les mesures relatives aux voyages en avion sont particulièrement importantes pour le DFAE.

Mesure	Description	Statut
Plan d'action Voyages en avion	Pour plus d'informations, voir le plan d'action Voyages en avion (chap. 3.3).	↻
Objectif de réduction annuelle	Depuis 2020, le DFAE vise, par rapport à 2019, une réduction annuelle moyenne de 3% de son empreinte carbone liée aux voyages en avion réservés par la Centrale des voyages de la Confédération (CVC). Cet objectif figure dans son budget annuel avec plan intégré des tâches et des finances.	↻
Monitoring	Les données des vols en avion font l'objet d'un monitoring régulier.	↻



3.2.1 CHALEUR

La chaleur est la deuxième source de GES du DFAE.

Mesure	Description	Statut
Limitation de la température ambiante	La température ambiante diurne a été réglée de manière fixe sur 20°C.	✓

3.2.1 PAPIER



Le papier représente la troisième source d'émissions de GES du DFAE.

Mesure	Description	Statut
Digital first	Certaines publications internes sont désormais distribuées à quelques exemplaires par unité administrative.	✓
Introduction de l'impression sécurisée	L'impression sécurisée a été introduite sur tous les sites du DFAE en Suisse en 2021.	✓

Plateforme interactive durabilité du DFAE

Le personnel du DFAE est régulièrement sensibilisé à la thématique de la durabilité, notamment par le biais de la « Plateforme interactive durabilité du DFAE », lancée en décembre 2022. Cette plateforme constitue, pour la centrale du DFAE et le réseau extérieur de la Suisse, un espace d'échanges, d'information et de mise à disposition d'outils pour favoriser une utilisation économe des ressources conformément aux objectifs de la stratégie de politique extérieure 2020-2023 et de l'Agenda 2030.

► 3.3 PLAN D'ACTION VOYAGES EN AVION

L'un des premiers effets de la mise en œuvre du train de mesures sur le climat a été l'adoption par le Conseil fédéral, en décembre 2019, du plan d'action Voyages en avion. Celui-ci prévoit une baisse de 30% des émissions de GES liées aux voyages en avion de l'administration fédérale (hors DDPS) de 2019 à 2030. Le DFAE est en bonne voie d'atteindre cet objectif.

Les restrictions sanitaires en lien avec la pandémie de COVID-19 ont fortement restreint les déplacements professionnels en 2020 et 2021. En 2022, les émissions de GES dues aux voyages en avion s'élevaient à 7989 t éqCO₂, soit une diminution de 19% par rapport à 2019 (voir illustration 8).

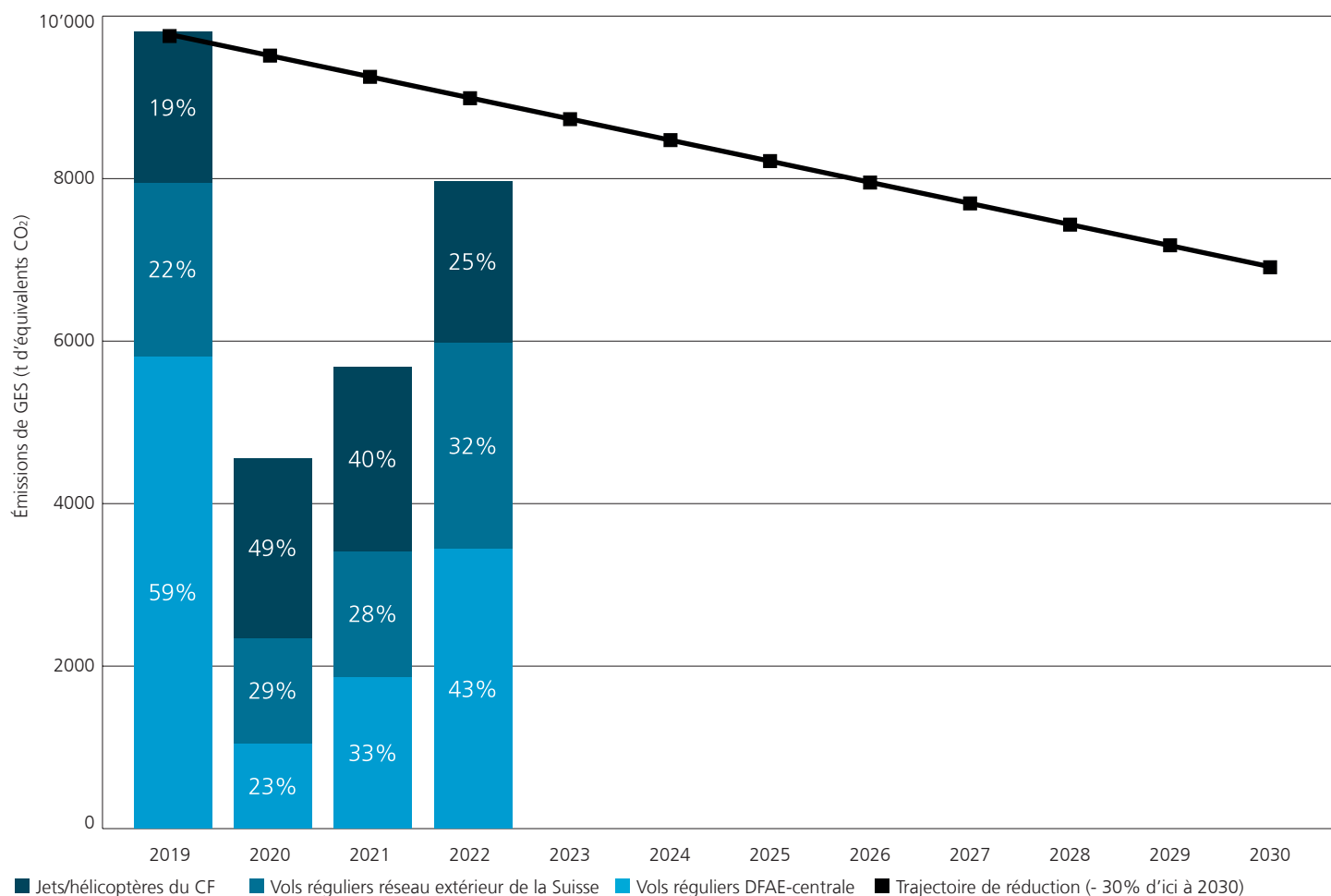


Illustration 8 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre du DFAE liées aux voyages en avion depuis 2019

Ces mesures et l'état actuel de leur mise en œuvre font l'objet d'une analyse plus détaillée dans la suite de ce chapitre.

DÉLÉGATIONS RÉDUITES



Le DFAE met rigoureusement en œuvre la mesure consistant à réduire la taille des délégations participant aux conférences internationales. En moyenne, la taille des délégations du DFAE est de 1,23 personne par délégation (2021 : 1,33). Sur un total de 2730 délégations, seules 381 (soit 14%) comptaient plus d'une personne en 2022.

TÉLÉCONFÉRENCES ET VIDÉOCONFÉRENCES



Avec l'apparition de la pandémie de COVID-19 et la généralisation du télétravail qui en a résulté, le nombre de téléconférences et de vidéoconférences a fortement augmenté. En 2019, entre 6000 et 8000 téléconférences ou vidéoconférences avaient lieu chaque mois au sein de l'administration fédérale. Leur nombre se situait déjà entre 65 000 et 120 000 en 2022. Il a tendance à augmenter d'année en année. Les données concernant le nombre de conférences à l'échelle du département ne sont actuellement pas disponibles.

LE TRAIN AU LIEU DE L'AVION



La CVC a défini, en collaboration avec l'OPPER⁵, les destinations qui doivent être atteintes par le train. Le personnel du DFAE respecte ces dispositions et rejoint ces destinations uniquement en transport ferroviaire. En 2022, ce sont au total 525 989 km qui ont été parcourus en train à l'étranger, ce qui correspond à une augmentation de 104% par rapport à 2021 (257 806 km). Cette hausse fait suite à la fin des restrictions de voyages imposées en conséquence à la pandémie de COVID-19.

CLASSE ÉCONOMIQUE PLUTÔT QUE CLASSE AFFAIRES



Pour les vols court ou moyen-courriers, la part des vols en classe affaires est de 0% conformément aux objectifs. Quant aux vols long-courriers, cette part est de 29%. Ces chiffres indiquent que le DFAE respecte scrupuleusement les règles du « Plan d'action Voyages en avion » de la Confédération. Le potentiel de réduction qui découle de ces règles est désormais limité à des actions volontaires additionnelles. Certaines unités administratives du DFAE ont déjà pris de telles mesures, par exemple en autorisant uniquement l'usage de la classe économique indépendamment de la durée du voyage de service.

Auteurs :

Service spécialisé RUMBA, Secrétariat général du DETEC, info@rumba.admin.ch

Conseil spécialisé RUMBA, Swiss Climate SA, contact@swissclimate.ch

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des ressources du DFAE à l'adresse suivante: dr.rumba@eda.admin.ch

IMPRESSUM

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC - Secrétariat général du DETEC, Adresse postale:
Bundeshaus Nord, CH-3003 Bern